

**CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIANT LE RELAIS AUTONOMIE
CLICRIV'AGE, LE GCMS LILAS, LES CCAS DE WATTRELOS-LYS LES LANNOY -
LEERS-SAILLY LES LANNOY ET LE CENTRE HOSPITALIER DE WATTRELOS**

DELIBERATION N° 45

Date : MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

Rapporteur :

Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

A la suite des élections municipales, la convention de partenariat avec le CLIC RIV'AGE, à laquelle adhérerait le CCAS de WATTRELOS depuis 2017, a été dénoncée.

Afin de maintenir l'offre de service sur le territoire, une nouvelle convention est proposée par le Groupement de Coopération Médico Sociale (GCMS) LISAS, qui porte la responsabilité juridique et financière du dispositif, et assure la gestion du budget du CLIC.

La convention, jointe en annexe, formalise un partenariat territorial structuré autour du Relais Autonomie – CLIC Riv'âge. Pour le CCAS, elle représente principalement un engagement financier annuel de 0,50 € par habitant et une participation à la gouvernance, en contrepartie d'un dispositif mutualisé d'information, d'évaluation, d'accompagnement, de coordination et de prévention et de lutte contre l'isolement de la personne âgée en perte d'autonomie.

La convention engage les partenaires signataires une année, elle est reconductible par voie expresse, dans la limite de trois ans.

Monsieur le Président propose le renouvellement, par cette convention, du partenariat avec le CLIC RIV'AGE, dans l'intérêt des personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie de la Commune de WATTRELOS.

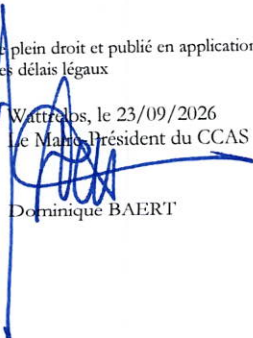
Le Conseil d'Administration décide :

- De poursuivre leur implication au CLIC RIV'AGE et sa gouvernance ;
- D'autoriser M le Président à signer la convention, ses avenants, actes et formalités
- De prévoir au budget du CCAS le crédit correspondant au paiement de la contribution de 0.50 €/habitant

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Transmis et publié dans les délais légaux



Wattrelos, le 23/09/2026
Le Maire, Président du CCAS

Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

23 SEPTEMBRE 2026– 18H00

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre 2026 à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de WATTRELOS s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 septembre 2026, soit trois jours francs auparavant.

Etaient présents :

Monsieur Dominique BAERT, Président

Monsieur Tarik MEKKI, Vice-Président,

Mesdames, Vanessa BLICQ, Marjorie BOUGHARI, Michèle COQUELLE, Jocelyne LEFEVRE, Nathalie SPRIET,

Messieurs, Pierre DESSAUVAGES, Daniel BALCAEN, Patrick DUPONCHEEL,

Sont excusés :

Absence excusée avec pouvoir :

Mesdames, Evelyne VANDAMME, Martine LEBLANC, Sarah NEYRINCK,

Absence excusée sans pouvoir :

Absence :

Monsieur Nazzario SANTAMARIA, Directeur, est secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur.